

## PREMIERE LECTURE.

Bill (n° 2) ayant pour objet de modifier la loi de 1903 relative aux chemins de fer.—M. E. A. Lancaster.

Bill (n° 3) ayant pour objet de modifier la loi concernant les certificats à accorder aux capitaines et aux seconds de navires.—M. E. A. Lancaster.

Bill (n° 4) ayant pour objet de modifier la loi de 1903 relative aux chemins de fer.—M. Maclean.

## ELECTION CONTESTEE DE LISGAR.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du registraire de la cour Suprême du Canada copie certifiée d'un jugement rendu par cette cour dans l'appel de la décision du juge d'instruction concernant l'élection contestée du district électoral de Lisgar, et déclarant que la requête en invalidation de cette élection était devenue caduque par suite de la dissolution du parlement où l'intimé avait reçu mandat de siéger.

## ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre procède à l'étude du discours lu par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. E. M. MACDONALD (Picton): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, avant que je parle de la motion que je dois faire, de vous offrir mes félicitations et celles de la Chambre au sujet de votre élévation au poste honorable de premier *commoner* de ce pays. Les témoignages de satisfaction et de confiance provoqués de toutes parts par votre nomination démontrent combien l'on espère vous voir remplir ce poste avec honneur et comme l'ont rempli vos illustres prédécesseurs.

Je veux proposer qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence en réponse au discours par lequel il lui a plu d'ouvrir cette session ; mais je demanderai qu'il me soit permis, au préalable, de dire au très honorable premier ministre combien j'apprécie le grand honneur qu'il m'a fait en me confiant la tâche de présenter cette motion. Qu'on me permette également de dire qu'à mon sens cet honneur ne m'est pas fait à moi personnellement, mais qu'il s'adresse plutôt à ce comté fameux et historique dont je suis le député et qui a cru devoir accorder aujourd'hui sa confiance, pour la première fois dans une longue série d'années, au distingué leader de cette Chambre. Qu'il me soit permis, enfin, de solliciter de la Chambre cette indulgence dont elle n'a jamais manqué de faire preuve à l'égard des députés qui, comme moi, lui ont adressé pour la première fois la parole.

Revenant à l'adresse, je dirai que cette Chambre et le pays en général seront certainement aussi heureux de la nomination de Son Excellence comme Gouverneur du

Canada, que Son Excellence elle-même a dit l'être. Les opinions exprimées par Son Excellence sur les questions d'intérêt public et la façon évidemment intelligente dont il a su apprécier l'importance et la grandeur de ce pays, dans la mère patrie et depuis son arrivée parmi nous, lui ont valu l'accueil cordial qu'il a déjà reçu et lui assurent une égale bienvenue de la part de toutes les classes de notre population dans tous les endroits du pays que l'exercice de ses fonctions pourra l'appeler à visiter.

Il est évident, je le dis tout de suite, que le discours qui a signalé l'ouverture de ce parlement est en tous points optimiste. Plusieurs nouveaux événements survenus au Canada y sont mentionnés. C'est d'abord l'arrivée d'un nouveau Gouverneur général, puis la création d'un nouveau chemin de fer et d'une nouvelle province, et l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux immigrants au Canada ; de fait la note qui se dégage de ce discours en général est essentiellement celle de la satisfaction, c'est-à-dire celle du sentiment qui convient à un gouvernement et à un peuple ayant pleine confiance en eux-mêmes, sachant apprécier l'immensité des ressources du pays, et remplis de foi et d'espérance dans un avenir chargé de promesses.

Je dirai tout d'abord que je n'entends pas fatiguer la Chambre en lui citant, au sujet du commerce, des chiffres que l'on peut trouver si facilement dans les rapports officiels ; je me contenterai de dire qu'il doit être éminemment satisfaisant de savoir que l'augmentation du commerce, de plus en plus considérable depuis huit ans, bien loin de diminuer, promet plutôt de s'accroître d'une façon continue. Ceux d'entre nous qui craignaient que la balance du commerce ne fût défavorable seront heureux d'apprendre que les exportations canadiennes du mois de décembre dernier ont excédé de deux millions de dollars celles du mois correspondant de l'année précédente ; et en outre, notre revenu accusant une augmentation continue, nous avons tout lieu d'être absolument satisfaits sous ce rapport.

Quant aux excédents de recette, le discours du trône aurait causé un grand désappointement en n'annonçant pas, comme c'est la coutume depuis huit ans, qu'ils ont augmenté, eux aussi. Tout contribue à faire voir que le peuple canadien est fatigué d'entendre discuter des théories d'économie politique. Pendant nombre d'années certains se sont imaginé qu'il y avait du mérite à soutenir telle ou telle de ces théories, mais les hommes d'affaires du Canada ont fini par reconnaître que la création d'un tarif est une question d'affaires, qu'elle doit dépendre de certaines conditions et non de certaines théories, et que, par conséquent, le tarif demande à être remanié pratiquement de temps à autre, de façon à toujours répondre aux besoins du pays et aux exigences de l'intérêt public.